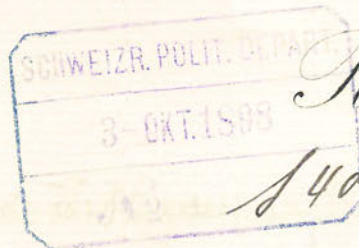


Légation de Suisse
en Italie.



Rome, le 1^{er} Octobre 1898.

3.

XXIV 119.

En circulation
ou a.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 24 septembre par laquelle vous avez bien voulu me transmettre le texte de l'arrêté pris par le Conseil fédéral contre les anarchistes et me donner des indications précises sur la portée qui doit être attribuée au dit arrêté.

Le Ministre des Affaires Étrangères n'ayant pas encore repris ses réceptions hebdomadaires depuis son retour de congé (il allègue l'être peu satisfaisant de sa santé), j'ai dû lui demander une audience et viens de lui

Au Département Politique fédéral
Berne



laisser un pro memoria confidentiel sur les mesures prises par le Conseil fédéral le 23 septembre.

M. Canevaro m'a dit qu'il accueillait cette communication avec une vive satisfaction et que ce sentiment serait certainement partagé par le Président du Conseil. Le Gouvernement italien voit d'autant plus volontiers les mesures contre les anarchistes qu'il vient lui-même de prendre l'initiative d'une conférence internationale où les Etats discuteraient la ligne de conduite à suivre pour défendre la société contre les agissements de cette secte dangereuse.

C'est avant-hier que le Ministère des Affaires Étrangères a expédié à ses représentants à l'étranger la circulaire concernant la

conférence dont il s'agit, et il est probable qu'à l'heure actuelle vous en aurez reçu communication par la Légation d'Italie à Berne.

Un triple motif a poussé le Gouvernement italien à prendre l'initiative de ce mouvement. D'abord, l'Italie a particulièrement souffert jusqu'à présent des menées anarchistes: les récents troubles de Milan en sont la preuve. Ensuite, son amour-propre est en jeu, puisque le triste héros du drame de Genève appartient à la nation italienne. Enfin, et quoique la nation ne puisse en ne doit être rendue responsable de l'assassinat de l'Impératrice d'Autriche, la passion populaire s'est soulevée en maints endroits contre les Italiens & leur a donné la chasse.

Telles sont les déclarations que vient de me faire

Monsieur Camerano. Je m'empresse de vous les
transcrire et saisis cette occasion pour vous
présenter, Monsieur le Président, l'assurance
renouvelée de ma très haute considération.

Le Chargé d'affaires de Suisse a. i.:

J. Choffat